



**Garde nationale
du Québec**

Protéger et défendre le peuple

21 octobre 2022

Affidavits : Dénonciation des actions criminelles du gouvernement du Québec

Dans les faits, votre communication gouvernementale, est de la pure propagande, en contrôlant les médias que vous gavez de millions, afin qu'ils répètent, jour après jour de la désinformation. Par votre main mise, vous installez l'endoctrinement dans les institutions gouvernementales tels que; les ordres professionnels, les compagnies d'assurance, les syndicats collaborateurs, les forces policières ainsi que les députés. Vous refusez tous débats publics et tout échange avec les scientifiques qui ne partagent pas votre narratif. Vous brimez notre liberté d'expression et notre démocratie pour installer un régime totalitaire.

Considérant que depuis mars 2020, vos chiffres sur le nombre de décès et d'hospitalisations causées par le coronavirus, son faussés. Entre autres, vous les amplifiez volontairement en ajoutant des décès par liens épidémiologique. Non seulement vous intégrez d'autre maladies a celle du Covid, et avez aussi interdit les autopsies. Comment pouvez-vous distinguer les morts de la Covid, des morts avec la Covid. Ce portrait gonflé ne peut que **dissimuler d'autres intentions** que celui d'enrayer le virus.

Il est clair que vos messages contradictoires, incohérents et menaçants ont pour intention de créer une dissonance cognitive qui font en sorte que tout le monde puisse en perdre leur discernement. Vous induisez un sentiment de confusion afin de mettre la population en état de léthargie pour la conduire a sa propre servitude et les forcer à capituler face a l'incroyable mensonge. Vous déclarez l'état d'urgence pour établir vos décrets et vos lois pour satisfaire et dissimuler vos intérêts au nom d'un virus semblable à la grippe et qui n'as jamais été isolé en laboratoire. Vous avez forcé le port du masque, le confinement et la distanciation sociale pour détruire la cohésion sociale et voler deux ans de nos vies.

Il est flagrant que, vous divisez et opposez la population pour engendrer la peur entre les individus, et avez fortement encourager la délation. Vous ostracisez et accusez les non vaccinés d'être responsables de la propagation du virus. Vous bafouez notre charte des droits et libertés en occultant notre droit au consentement libre et éclairé. Alors que vous dépensez nos millions pour des injections qui n'empêchent ni la contamination ni la transmission du virus. Vous gardez secret les effets secondaires et les décès causé par

ces injections expérimentales ainsi que leurs composantes. Vous avez osé dégager les compagnies pharmaceutiques et votre gouvernement de toute responsabilité en lien avec l'injection.

Votre gestion, est un exemple parfait d'escroquerie professionnelle. Vous avez produit mille dommages dans un seul intérêt, qui n'était pas notre santé et notre bien-être. Dans l'histoire du Québec, il devient de plus en plus clair que plusieurs personnes, avec des pouvoirs et des positions au sein du gouvernement, œuvrent contre le bien être fondamental de tous ses citoyens.

Considérant que, les expérimentations médicales ou scientifiques non nécessaires au traitement médical d'une personne contrevient a l'Article 32 de la convention de Genève. Le gouvernement a permis la mise en action d'une expérimentation médicale sur sa population sans permettre un choix libre et éclairé. 10 articles du code de Nuremberg de l'an 1947, ont été enfreints. Le Code de Nuremberg - 1947 identifie le consentement éclairé comme préalable absolu a la conduite de recherche mettant en jeu des sujets humains.

1. Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de capacités légales totales souffrances
2. Pour consentir: qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercitions. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent résulter de sa participation a cette expérience. L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.
3. L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société et qu'il soit impossible à obtenir par d'autres moyens. Donc elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.
4. Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux, et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.
5. L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toutes souffrances et tous dommages physiques et mentaux, non nécessaires.
6. L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a raison, a priori, de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.
7. Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.
8. On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.

9. Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent où y participent.
10. Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mental ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.
10. Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet en expérimentation. (Extrait du jugement du TMA, Nuremberg, 1947 trad. française in F. Bayle, Croix gammée contre caducée. Les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre Mondiale, Neustadt, Commission scientifique des crimes de guerre, 1950.)

Il est clair que le gouvernement a enfreint des lois Fédérales, internationales ainsi que constitutionnelles.

Voici les articles de loi qui fait de moi et toute autre homme ou femme de la nation, des victimes de nos gouvernements et leurs collaborateurs permettant l'ouverture d'une enquête criminelle, ainsi que de dédommagements financiers à déterminer.

Extorsion 346(1) CC

Intimidation 423 (1) CC

Proférer des menaces 264.1 (1) CC

Assault 266 CC

Propagande haineuse 3 18 CC

Incitation publique à la haine 319 CC

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous ordonnons la fin de toutes les mesures sanitaires qui sont inefficaces et d'autant plus cré plus de dommages à la population que la dite maladie. Les masques en sont un excellent exemple. Ils ne protègent d'aucune façon la propagation d'un virus, au contraire, ils causent plus de problèmes de santé. Le taux de c02 dans le sang qui monte et le taux d'oxygène qui est ainsi réduit. L'accumulation de microbes, bactéries et/ou germes dans le masque cause à elle seule des futurs problèmes de santé.

Nous ordonnons l'arrêt de la vaccination compulsive de tout homme, femme et enfant avec un médicament qui est encore expérimental et qui après plusieurs mois, démontre très bien son inefficacité à protéger du virus ou de le transmettre. D'autant plus que des milliers de personnes ont eu des effets secondaires très graves et dans certains cas la mort. Selon le document de la FDA dévoilé sous l'ordonnance d'un juge fédéral américain en Mars 2022 et qui avait été produit en avril 2021, il est clairement démontré le danger des vaccins/injections expérimental.

Nous déclarons que le gouvernement actuel, inflige la terreur et le contrôle psychologique sur sa population, ce que nous pourrions définir comme du terrorisme gouvernemental :(qui par ces actions, applique psychologiquement et physiquement une terreur imposée et abusive sur les hommes et femmes de la nation). Nous ordonnons qu'une enquête publique approfondie soit effectuée pour crimes contre l'humanité,

conspiration, conflits d'intérêt, trafic d'influence, génocide, extorsion et Haute Trahison. Ceci, pour garantir la sécurité de tout homme ou femme de la nation qui habite le territoire québécois.

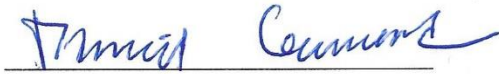
Des actions immédiates doivent être mise en place pour rendre tout complice, imputable, de ce crime du siècle.

- Décès dans les CHSLD (MEURTRE) d'avoir provoqué la mort de plusieurs milliers de personnes âgées dans les CHSLD, les laissant agoniser dans leur urine et leurs excréments, dans la solitude et le désespoir le plus total. Les protocoles covid ont causé la mort de milliers de personne âgé dans les CHSLD;
- D'avoir traumatisé les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en les rendant potentiellement responsables de la mort de leurs parents et de leurs grands-parents;
- D'avoir menti à la population, dès le début, en lui faisant croire qu'il n'existait aucun autre remède contre la covid, alors que les médecins de terrain et la communauté scientifique internationale avaient démontré dès le début l'efficacité de l'hydroxychloroquine, de l'ivermectine, de l'Artemisia annua, du zinc, de la vitamine C, de la vitamine D, de l'ozone et bien d'autres;
- D'avoir piétiné et violé la charte des droits et libertés du peuple, d'avoir bafoué la constitution et d'avoir confisqué le pouvoir au profit des pharmaceutiques;
- D'avoir détruit l'économie réelle, celles des travailleurs autonomes, celles des petites et moyennes entreprises en décidant de façon totalement arbitraire ce qui était essentiel et ce qui ne l'était pas;
- De manipuler le peuple Québécois en utilisant les pires techniques d'ingénierie sociale pour menacer, culpabiliser, soumettre et pour contraindre les plus fragiles parmi nous;
- D'avoir endetté le Québec pour de très nombreuses années et d'avoir dilapidé des centaines de millions de dollars pour opérer une propagande médiatique mensongère, pour mettre en place des mesures sanitaires infondées sur le plan scientifique et totalement inefficaces;
- D'avoir détruit la vie sociale, culturelle, familiale, spirituelle et religieuse de huit millions et demi de Québécoises et Québécois. Sans oublier d'avoir empêché les non vaccinés de voyager à la fois à l'extérieur et à l'intérieur du pays par des décrets criminels et sans fondement;
- D'avoir instauré un apartheid plus pernicieux que celui d'Afrique du Sud, en créant une classe de citoyens privilégiés en se soumettant à la dictature techno sanitaire et une classe de sous citoyens exclus parce qu'ils sont conscients, éveillés et considérés comme étant rebelles;
- D'être responsable des milliers de suicides des enfants et adolescents qui n'espèrent plus aucun avenir prometteur et lumineux, responsable des suicides des entrepreneurs désespérés et ruinés, responsable des suicides des aînés abandonnés à leur solitude;
- D'être responsable, par leurs mesures politiques insensées et injustifiées, des violences conjugales et des maltraitements des enfants à l'intérieur des familles;
- De soumettre toute la nation Québécoise à la troisième phase d'une étude clinique expérimentale concernant des injections pour le moins hasardeuses et

- dont on ne possède aucun recul à propos des effets secondaires à moyen et long terme;
- De violer le droit du travail et le code de Nuremberg en imposant aux professionnels de différents secteurs la vaccination obligatoire, piétinant ainsi le sacro-saint principe du consentement libre et éclairé en matière de soins de santé;
 - D'hypothéquer la santé et la fertilité des enfants en faisant la promotion d'une vaccination d'autant plus inutile et dangereuse qu'aucun mort n'a été déploré chez les moins de 18 ans en 2020;
 - Les journalistes des médias main Stream d'avoir terrorisé la population en répandant de manière continue les chiffres gonflés et manipulés des soi-disant morts du covid ;
 - L'État-Major et les agents de la Sûreté du Québec et tout autre corps policier de ne pas avoir respecté leur serment de protéger et servir la population, d'avoir piétiné et violé la charte des droits et libertés du peuple, d'avoir bafoué la constitution et d'avoir été complices de division, discrimination et ségrégation du peuple Québécois;
 - Les journalistes des médias main Stream de n'avoir donné la parole qu'à des experts favorables au narratif gouvernemental, rejetant systématiquement tous ceux qui remettaient en doute la thèse officielle;
 - Les journalistes des médias main Stream d'avoir injurié, ridiculisé, diffamé, caricaturé, non seulement tous les lanceurs d'alerte qui se sont levés contre ce totalitarisme sanitaire, mais aussi tous les citoyens qui refusaient des mesures injustifiables et injustifiées détruisant nos vies et nos familles;
 - Les journalistes des médias main Stream d'avoir semé les graines de la violence et de la division au sein des familles, des associations, des églises, des entreprises, en qualifiant de conspirationniste et de complotiste toute personne qui cherchait le sens et la vérité au milieu de cette mer de mensonges;
 - Les médecins de famille, les médecins spécialistes et les directeurs d'institutions médicales de nous avoir laissé tomber, préférant se taire et encaisser des primes financières plutôt que de défendre le serment d'Hippocrate qu'ils avaient pourtant juré de respecter;
 - Les avocats, les juges et les magistrats de nous avoir abandonnés aux mains des psychopathes et des sociopathes qui violaient nos droits et nos libertés et de ne pas nous avoir défendu sous prétextes que nous étions des dangers pour la démocratie;
 - Les syndicats d'avoir trahi leurs membres non seulement en se pliant aux injonctions de la CAQ (Coalition Avenir Québec), mais surtout en devenant les promoteurs des mesures iniques et liberticides supposées lutter contre cette pseudo-pandémie;
 - L'ensemble du personnel politique, les députés et les élus municipaux d'avoir gardé le silence devant la prise de pouvoir et le coup d'état perpétré par le gouvernement de Monsieur Legault, laissant à ces derniers le libre exercice caractérisé comme de l'abus de pouvoir;
 - Le gouvernement de Monsieur Legault, et les journalistes des médias main Stream de vouloir faire un 'Vax impôt' illégal pour les gens qui ont libre choix de leur corps. Dès sa sortie, un non vacciné recevrait un document fiscal indiquant les coûts encourus. Ces coûts seraient alors ajoutés aux impôts à payer à l'état québécois par le contribuable volontairement non vacciné.

Pour toutes ces raisons, en tant qu'humains et résidents du Québec, nous accusons le gouvernement de Monsieur Legault, les journalistes des médias main Stream, les médecins, les avocats, les magistrats, les juges, les syndicats, le personnel politique et tous leurs collaborateurs de haute trahison à l'égard de notre nation et de complicité de crimes contre l'humanité.

En foi de quoi nous signons,



Commandant Daniel Gaumont, Directeur du contre-terrorisme, Enquêteur de fraudes médicales



Commandant Frédéric Métivier, Formateur en combat rapproché

Capitaine Jean Payette
Capitaine Marc Gauthier
Capitaine Mario Dallaire

Garde nationale du Québec
438-255-0788
www.gardenationale.quebec

Procédure devant grand jury par la Cour populaire de l'opinion publique

Des avocats inquiets de partout dans le monde, en collaboration avec des scientifiques et des experts médicaux de renom, se sont réunis pour présenter les raisons juridiques, scientifiques et médicales pour lesquelles la population doit mettre fin aux mesures liées à la COVID-19 et refuser les injections d'ARNm qui leur ont été imposées. Cette enquête du grand jury sert à présenter à un jury (composé des citoyens du monde) toutes les preuves disponibles de crimes contre l'humanité commis à ce jour.

Nous nous rendons compte, bien sûr, que les tribunaux dans les systèmes actuels, tout comme les systèmes de santé, nos systèmes d'éducation et l'ordre économique (mondial) sont compromis et dominés par ceux qui sont responsables des mesures qui doivent être arrêtées. Nous avons choisi l'enquête du grand jury comme fondement procédural de cette procédure. Mais la procédure elle-même aura lieu en dehors du système actuel, qui, à notre avis, est irrémédiablement corrompu. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne

déposons pas cette affaire devant l'un des tribunaux du système, qui comprend la Cour pénale internationale ou la Cour européenne des droits de l'homme.

Nous croyons plutôt qu'il est de la plus haute importance que les gens eux-mêmes se rendent compte qu'eux-mêmes, leurs familles, leurs collectivités et leurs régions sont la seule source légitime d'une gouvernance démocratique véritablement « ascendante ». Par conséquent, nous, le peuple, devons reprendre notre souveraineté à ceux qui nous l'ont enlevé et délégué à des sociétés et institutions mondiales opérant de façon anonyme et « descendante » comme l'Organisation mondiale de la santé, le Forum économique mondial et leurs subalternes, la soi-disant clique de Davos, ou « M. Mondialiste ». À cette fin, nous 'Le Peuple' avons créé notre propre cour de justice, le Tribunal Populaire de l'Opinion Publique pour mener cette enquête du Grand Jury. Cela fait en sorte que cette affaire de crimes contre l'humanité soit entendue équitablement et ne sera pas rejetée par les tribunaux du système pour des motifs procéduraux douteux, ou qu'un juge qui est disposé à appliquer la loi comme il se doit et, par conséquent, défie « M. Mondialiste ». Les intérêts seront persécutés par le système des marionnettes comme cela s'est passé à Weimar à deux de ces juges.

Le but principal de cette instance (à part la démonstration de preuves réelles au monde et le fait de servir de procédure modèle pour les futures affaires juridiques à déposer) est de montrer un tableau complet de ce que nous considérons comme des crimes massifs contre l'humanité plutôt que de simplement discuter des pièces du casse-tête. La preuve à l'appui sera présentée par de vrais avocats et de vrais témoins experts pour examiner la preuve sous les auspices d'un vrai juge de façon exacte et véridique.

La cour est complètement indépendante et ne travaille que pour le Peuple pour la protection et le rétablissement de la primauté du droit, de la démocratie et de nos constitutions.

Il est important de noter, cependant, que chacun des avocats participants a déposé et continuera de déposer des affaires similaires dans le système judiciaire existant de leur pays, et que ces affaires seront soutenues par nos efforts conjoints à l'échelle mondiale.

L'objectif initial de la Cour du Grand Jury est de mettre en lumière tous les détails et toutes les actions qui ont été commises sous le couvert d'une pandémie et qui constituent des crimes contre l'humanité. Nous espérons que cette procédure incitera les gens du monde entier à intenter des poursuites pénales et civiles (en dommages-intérêts, y compris des dommages-intérêts punitifs) contre tous ceux qui sont criminellement et civilement responsables des atrocités commises dans leurs collectivités et leurs régions. Certains tribunaux (par exemple en Inde) peuvent encore fonctionner et être disposés à servir le peuple au nom duquel ils sont censés rendre justice. Mais dans de nombreux pays, en particulier en Europe, où le système judiciaire (tout comme le système politique, y compris le

système de santé, système d'éducation et système économique) a été infiltré et compromis par ceux qui ont commis les crimes contre l'humanité, le système judiciaire est irrémédiablement brisé. Lorsque c'est le cas, nous, le Peuple, devons rétablir la primauté du droit et la démocratie, en nous fondant sur nos constitutions, en établissant notre propre système de tribunaux et de justice.

Ainsi, les enquêtes de la Cour des Peuples de l'Opinion Publique doivent fournir des orientations et motiver les actions nationales et internationales de justice transitionnelle et transformatrice. Elle servira de point de départ à une enquête qui sera suivie par de nombreuses procédures pénales et civiles nationales, comme mentionné ci-dessus.

Quelle que soit la voie qui convient dans les conditions de votre pays, elle doit être pacifique et guidée par des procédures démocratiques qui constituent un système judiciaire approuvé par les citoyens et qui tend vers la transparence, l'équité et la progression morale. Ce faisant, ces procédures visent à aider ces sociétés ségréguées à échapper au système tyrannique actuel et à remédier aux lacunes inhumaines qui sont apparues dans le cadre d'une situation d'urgence sanitaire construite socialement, mais fabriquée. Il s'agit essentiellement d'un appel à l'action mondial, et ces procédures deviendront le fondement de réformes sociales qui aideront les communautés à guérir, mais aussi à tenir responsables tous les auteurs de ces crimes contre l'humanité.

On ne saurait sous-estimer l'urgence de la situation actuelle. Nous avons tous la responsabilité de réaffirmer le mandat de gouvernance des citoyens dans nos pays, et en tant que communauté mondiale d'êtres humains dans le respect les uns des autres et des autres cultures, nous sommes appelés à veiller à ce que les droits de l'homme soient préservés MAINTENANT et à l'avenir.

Les avocats énumérés ci-dessous, avec l'aide de nombreux chercheurs médicaux et scientifiques très respectés du monde entier et sous les auspices d'un juge du Portugal, mènera cette enquête du grand jury, par lequel ils fourniront à la Cour populaire de l'opinion publique un tableau complet et transparent de ces crimes commis contre l'humanité.

La Cour populaire de l'opinion publique fonctionne indépendamment de tout gouvernement et de toute organisation non gouvernementale. Le soutien logistique est assuré par le Comité d'enquête Berlin Corona (www.corona-ausschuss.de
www.grand-iurv.net
contact@grand-iury.net

Juge Rui Fonseca E Castro, Portugal
Avocate Virginie de Araujo Recchia, France
Avocate chez Law Claire Deeks, Nouvelle-Zélande
Avocate chez Law Viviane Fischer, Allemagne

Avocat Dr. Reiner Fuellmich, Allemagne
Avocat chez Law N. Ana Garner, États-Unis
Avocate Dr Renate Holzeisen, Italie
Avocat chez Law Tony Nikolic, Australie
Avocat chez Law Dipali Ojha, Inde
Avocat chez Law Dexter L-J. Ryneveldt (Adv.), Afrique du Sud
Avocat Deana Sacks, États-Unis
Avocat Michael Swinwood, Canada

Défenseurs des droits de la personne et activistes juridiques coopérants :

Tjaëa Vuzem, Slovénie
Dr. Cristiane Grieb, Canada
Leslie Manookian, États-Unis